





No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent .  
elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.**

**233-06-2022**

**Autorisation – Embauche de quatre patrouilleurs nautiques**

**CONSIDÉRANT** l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Municipalité de Lac-Simon pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi ainsi que de la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** les autorisations obtenues auprès du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada (BSN-TC), autorisant des patrouilleurs nautiques de la Municipalité à agir comme agents de l'autorité sur les lacs Simon et Barrière, à l'intérieur des limites du territoire municipal;

**CONSIDÉRANT** les autorisations obtenues auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

**CONSIDÉRANT** la résolution 98-04-2021;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise et nomme quatre patrouilleurs nautiques comme officiers responsables de l'application des dispositions du *Règlement SQ06-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la SQ*, du *Règlement SQ06-003 concernant les nuisances applicable par la SQ* et du *Règlement numéro 519-2022 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.*

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

5.


234-06-2022

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 15 h 36.

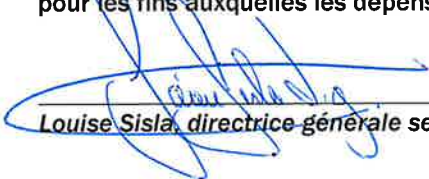
**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sisa  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Engagements de crédits**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisa, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

  
Louise Sisa, directrice générale secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

